

CONTACT

Portail : www.planetairport.com

Courriel : contact@planetairport.com

Téléphone : 01 48 62 02 02

Pour les intérimaires, contactez le **FASTT** au **0800 28 08 28**.

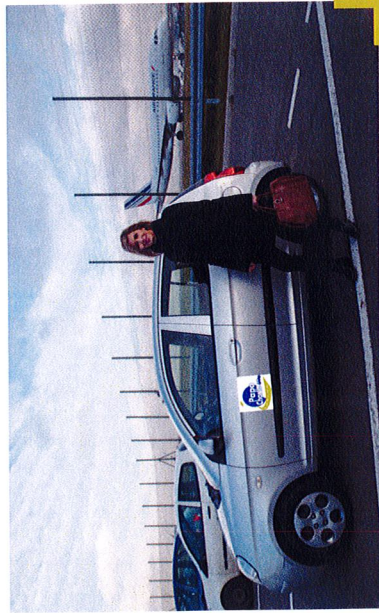
Vous pouvez également vous renseigner auprès de votre conseiller emploi insertion.

DEUX AGENCES À VOTRE SERVICE :

Pour un service de proximité, Papa Charlie a développé un réseau de structures agréées dont le personnel instruit votre dossier au plus près de votre domicile.

Les véhicules sont répartis sur les deux agences des aéroports franciliens :

- 📍 **Aéroport Paris-Charles de Gaulle**
- 📍 **Aéroport Paris-Orly**



Siège Social :

Papa Charlie - Aéroport Paris-Charles de Gaulle
Route des anniversaires
Zone technique
BP 10576
95721 Roissy Charles de Gaulle



AÉROPORTS DE PARIS



DES SOLUTIONS DE MOBILITÉ POUR L'EMPLOI



📍 **Le prêt de véhicule à 4 €/jour***
pour les trajets domicile-travail,
maintenance, assurance et assistance comprises,
sans condition d'âge ou d'antériorité de permis
de conduire et sans obligation de carte bancaire ;

📍 **Le covoiturage solidaire**
pour un trajet moins coûteux et moins polluant ;

📍 **Autobus Papa Charlie,**
l'achat de véhicule en micro-crédit
réservé aux bénéficiaires du prêt ;

📍 **La préparation au permis de conduire**
réservé aux demandeurs d'emploi en difficulté.

LE COVOITURAGE SOLIDAIRE

Pour un trajet moins coûteux et moins polluant.

Covoiturés

Si vous êtes accédant à l'emploi ou salarié, vous pouvez bénéficier du covoiturage pour vos trajets domicile-travail. Les trajets sont disponibles sur le portail Planet'AIRport.

Participation : 2 € par trajet

Conducteurs

Si vous êtes bénéficiaire d'un prêt Papa Charlie, vous pouvez covoiturer des locataires sélectionnés par Papa Charlie. Il vous suffit de vous déclarer volontaire auprès de votre agence Papa Charlie.

Vous bénéficiez d'une remise d'un euro par jour de covoiturage sur votre participation au prêt du véhicule.



LA PRÉPARATION AU PERMIS DE CONDUIRE

Papa Charlie prépare aux épreuves du code de la route avec un accompagnement à la conduite sur des voitures sans permis pour une meilleure mise en situation et une démarche plus progressive vers la conduite.

Pour bénéficier de la préparation au permis de conduire, vous devez être :

- demandeur d'emploi, allocataire RSA, stagiaire de la formation professionnelle ou intérimaire ;
- titulaire d'une promesse d'embauche ou d'un contrat de travail avec une antériorité inférieure à un mois ;
- domicilié à moins de 40 km du lieu d'emploi ;
- résident en Picardie et Ile-de-France hors Paris.

LE PRÊT DE VÉHICULE PAPA CHARLIE

Pour l'accès à l'emploi.

Un **véhicule pour les trajets domicile-travail** pour ceux qui n'ont pas de solution de transport public ou privé à **4 €/jour tout compris***.

- La maintenance du véhicule, l'assurance et l'assistance sont incluses.**
Le carburant reste à votre charge mais nos véhicules sont à faible consommation d'énergie et d'émission de CO₂.
- Le kilométrage est limité** aux trajets domicile-travail et les demandeurs éligibles au dispositif s'engagent à le respecter.
- La durée du prêt** dépend de la nature du contrat de travail et ne peut pas excéder sa durée : 4 mois maximum pour un CDI et 8 pour un CDD et stage d'accès à l'emploi.
- Le dépôt de garantie** est de 20 % du salaire mensuel brut du bénéficiaire, **soit 300 euros** pour un SMIC. Le dépôt est encaissé et restitué au terme du prêt en tout ou partie selon l'état du véhicule. Le paiement peut se faire par par chèque ou en espèces.

* Pour ceux qui gagnent le SMIC ou moins. La participation journalière est de 40 % du salaire horaire brut du bénéficiaire.

POUR BÉNÉFICIER DU PRÊT

Vous devez être à la fois :

- demandeur d'emploi, allocataire RSA, stagiaire** de la formation professionnelle, **intérimaire** ou **moins de 26 ans ;**
- titulaire d'une promesse d'embauche** ou d'un **contrat de travail** avec une antériorité inférieure à un mois ;
- sans moyen de transport collectif** qui correspond à vos horaires de travail ;
- domicilié à moins de 40 km** du lieu d'emploi ;
- résident en Picardie et Ile-de-France** hors Paris ;
- titulaire d'un permis de conduire** valide sur le territoire français.

AUTO BY PAPA CHARLIE

L'achat de véhicule en micro-crédit.

Les bénéficiaires d'un prêt de véhicule Papa Charlie peuvent, au terme de leur contrat de location et sous certaines conditions, **acheter en micro-crédit une voiture neuve ou d'occasion.**

MONTANT MAXIMUM DU PRÊT : 7 000 €
DURÉE MAXIMUM DU PRÊT : 48 mois
MENSUALITÉS MINIMUM : 150 €



LA MISE À DISPOSITION TEMPORAIRE DE VÉHICULE

Pour vos salariés en **difficulté**, Papa Charlie met à disposition temporaire un véhicule, sous certaines conditions, notamment de ressources du bénéficiaire.

Papa Charlie

